



République Française
Département Ille et Vilaine

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 28/08/2023

L'an 2023 et le 28 Août à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil - Mairie sous la présidence de BRAULT Marie-Claire Maire.

Présents : Mme BRAULT Marie-Claire, Maire, Mmes : ATERIANUS Perrine, COUDRAIS Marie-Laure, DAVID Françoise, GERARD Séverine, PILLET Emmelyne, MM : ADRUBAL Valéry, BAUDU Jérôme, LEDUC Eric, LEMEUNIER Xavier, LETORT Michel, PABOEUF Patrick, PAVOINE Alain, PRODHOMME Arnaud.

Absents : ATERIANUS Perrine, BAUDU Jérôme.

Excusés : GERARD Séverine donne pouvoir à COUDRAIS Marie Laure.
ADRUBAL Valéry donne pouvoir à LEDUC Eric.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- En exercice : 10

Date de la convocation : 24/08/2023

Date d'affichage : 31/08/2023

Secrétaire de séance : LEMEUNIER Xavier.

I - Approbation du PV du conseil municipal du 30 juin 2023

Approuvé à l'unanimité

II - Délibérations

OBJET DE LA DELIBERATION :

ECOLE PRIVEE NOTRE DAME DE MONTSERRAT

AIDE FINANCIERE 2023-2024

Mme le Maire informe le Conseil Municipal, qu'elle a reçu une demande d'aide financière pour les fournitures scolaires pour les élèves fréquentant l'école privée Notre Dame de Montserrat pour 2023-2024, soit 55 € par élèves.

Après délibération, le conseil attribut les **55 €** par élèves de l'école pour 2023-2024.

Seules les fournitures scolaires individuelles (à usage privatif) seront prises en compte sur présentation des factures.

Les fournitures scolaires (matériels pédagogiques et ouvrages à usage collectif) sont exclues car font parties de la participation annuelle versée à l'OGEC.

Le paiement se fera sur présentation de factures jusqu'à épuisement des crédits (3 410€ € pour 2023-2024, soit 62 élèves), le virement sera fait à l'OGec. Un état de dépenses sera présenté au conseil en fin d'année scolaire.

réf : 2023-08-001

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION :

VOIRIE - EFFACEMENT RÉSEAUX RUE DES RENARDIERES

Mme le Maire expose au Conseil Municipal l'avant-projet sommaire proposé par le SDE 35 concernant l'effacement des réseaux de la « rue des Renardières ».

Réseau électrique BT :

Estimation des travaux	14 418.80 € HT
TVA	2 883.76 €
Financés par le SDE35	17 302.56 € TTC

Réseau d'éclairage public :

Estimation des travaux	32 374.10 € HT
Subvention SDE 35	25 899.28 €
Reste à charge de la commune	6 474.82 €

Infrastructures de télécommunications :

Estimation des travaux	25 900.00 € HT
Reste à charge de la commune	31 180.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal :

- s'engage à réaliser les travaux indiqués aussitôt que le dossier sera retenu par le SDE 35,
- inscrit les crédits correspondants au budget,
- et autorise Mme le Maire :
 - > à verser notre participation au maître d'ouvrage à l'avancement des travaux.
 - > à signer tous les documents liés à ladite affaire.

réf : 2023-08-002

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION :

SDE35 - RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC DU TERRAIN DE FOOT

Mme le Maire expose au Conseil Municipal l'avant-projet sommaire proposé par le SDE 35 concernant la rénovation de l'éclairage public du « terrain de Foot » – rue des Renardières.

Réseau d'éclairage public :

Estimation des travaux	65 601.80 € HT
Subvention SDE 35	13 120.36 €
Reste à charge de la commune	52 481.44 €

Après délibération, le Conseil Municipal :

- s'engage à réaliser les travaux indiqués aussitôt que le dossier sera retenu par le SDE 35,
- inscrit les crédits correspondants au budget,
- et autorise Mme le Maire :
 - > à verser notre participation au maître d'ouvrage à l'avancement des travaux.
 - > à signer tous les documents liés à ladite affaire.

réf : 2023-08-003

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION :

URBANISME - VENTE PARCELLE B2023

Mme le Maire informe le Conseil Municipal suite au projet de construction d'un rond-point à la Bruère pour la « mise en sécurité du passage à niveau n°15 Pléchalet - Saint Malo de Phily » le Département d'Ille et Vilaine a besoin d'acquérir une partie de la parcelle B2023 (1209m²) de la Commune.

Proposition :

Vente de 1072 m² à 0.25 € le m² (estimation des Domaines)
Indemnité de emploi 13.40 €
Frais de bornage et de notaire à la charge du Département d'Ille et Vilaine.

Soit un montant total de **281.40 €**

Après délibération, le Conseil Municipal

- accepte de vendre une partie de la parcelle B2023 comme proposée ci-dessus
- autorise Mme le Maire à signer tous les documents liés à ladite affaire.

réf : 2023-08-004

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION :
VHBC - FONDS DE CONCOURS 2023

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire de VHBC, lors de sa séance du 30 septembre 2021, a adopté la mise à jour du pacte financier communautaire.

Ce dernier prévoit des fonds de concours à destination des communes :

- Un lissage du référentiel de ressources de l'année 2013 sur 20 ans, via un fonds de concours de lissage versé à certaines communes. Ce fonds de concours est diminué chaque année de 5%, conformément aux dispositions votées dans le pacte financier. Il s'éteindra en 2036.
- Une compensation via un fonds de concours dégressif sur 15 ans pour les communes qui sont défavorisées par la suppression de la part fréquentation de Dotation de Solidarité Communautaire, via un second fonds de concours de lissage dégressif sur 15 ans, qui d'éteindra également en 2036.

Les montants au bénéfice des communes pour 2023 sont les suivants :

	Fdc de Lissage "garantie 2013" 2023	Fdc de Lissage "n°2" 2023	TOTAL
BAULON	45 710 €	3 341 €	49 051 €
BOURG-DES-COMPTES	39 799 €	3 692 €	43 491 €
GOVEN	87 736 €	9 004 €	96 740 €
GUICHEN	174 801 €	- €	174 801 €
GUIGNEN	53 164 €	1 041 €	54 205 €
GUIPRY / MESSAC	- €	19 626 €	19 626 €
LASSY	59 983 €	- €	59 983 €
LOHEAC	- €	304 €	304 €
SAINT-MALO-DE-PHILY	- €	8 503 €	8 503 €
SAINT-SENOUX	65 438 €	- €	65 438 €
TOTAL	526 631 €	45 511 €	572 142 €

Par l'octroi de ce fonds de concours, VHBC a besoin de définir clairement les équipements concernés par le versement en fonctionnement et/ou investissement afin d'avoir une délibération concordante avec la commune.

Il est proposé d'accepter le fonds de concours de lissage 2023 d'un montant de **8 503 €** qui sera fléché sur les travaux d'aménagement d'un office de la salle Renoir (en investissement), dont le plan de financement est le suivant :

Dépenses «aménagement d'un office à la salle Renoir»	
Travaux 2023	50 435.11 TTC
FCTVA	- 8 273.38 €
Fonds de concours VBHC	- 8 503.00 €
Reste à charge à la commune	33 658.73 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal accepte la proposition ci-dessus.

réf : 2023-08-005

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION :
BÂTIMENTS - TRAVAUX SALLE PICASSO-MATISSE
RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET MISE AUX NORMES
ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX - LOT 8

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'attribution de LOT 8 « sols sportif/polyvalent » du marché public pour la rénovation énergétique et mise aux normes de la salle Picasso-Matisse était reportée afin d'avoir plus de renseignements sur les fiches techniques des sols proposés par les entreprises.

Mme le Maire présente le tableau d'analyse des offres reçues (annexé à la présente délibération).

Après délibération, le Conseil Municipal :

- attribue le LOT 8 à l'entreprise du tableau* ci-dessous,
- autorise Mme le Maire à signer tous documents de ladite affaire,
- approuve le plan de financement prévisionnel** ci-dessous,

inscrit les montants nécessaires au budget.

***Tableau récapitulatif des entreprises retenues par Lot**

Lots	DESIGNATION DES LOTS	Estimation avec option marché retenue	Entreprises	Montant H.T de l'offre proposée	Ecart avec estimation €	Ecart avec estimation %
1	Démolition et désamiantage	50 472,71 €	TNS	37 844,29 €	-12 628,42 €	-25,02%
2	Gros Œuvre	91 236,48 €	LEPAGE Construction	86 048,92 €	-5 187,56 €	-5,69%
3	Ossature et bardage bois	156 519,45 €	CRUARD	248 620,87 €	92 101,42 €	58,84%
4	Couverture et bardage métallique	259 756,05 €	FERATTE	211 228,82 €	-48 527,23 €	-18,68%
5	Etanchéité des toitures	44 203,40 €	FERATTE	39 244,03 €	-4 959,37 €	-11,22%
6	Cloisonnement, faux plafond et menuiseries intérieures	140 200,94 €	GOUELLE	146 840,53 €	6 639,59 €	4,74%
7	Revetements de sols et muraux	47 386,75 €	DANJOU	38 836,84 €	-8 549,91 €	-18,04%
8	Revetements de sols sportif/polyvalent	79 674,00 €	JAD'O	67 000,00 €	-12 674,00 €	-15,91%
9	Menuiseries extérieures	26 320,00 €	ARIMUS	27 217,58 €	897,58 €	3,41%
10	Equipements sportifs	25 167,50 €	MARTY Sports	21 029,63 €	-4 137,87 €	-16,44%
11	Voiries et réseaux divers	27 732,50 €	BARTHELEMY	48 672,50 €	20 940,00 €	75,51%
12	Plomberies et ventilation	140 000,00 €	CEGELEC	123 800,59 €	-16 199,41 €	-11,57%
13	Electricité CFO / CFA	60 000,00 €	LUSTRELEC	62 852,55 €	2 852,55 €	4,75%
	TOTAL	1 148 669,78 €		1 159 237,15 €	10 567,37 €	0,91%

****Plan de financement prévisionnel actualisé :**

Coût estimatif de l'opération			
Nature des dépenses	Nom du prestataire	Montant (HT)	
Maitrise d'œuvre			
Maitrise d'œuvre (5% des travaux)	PLsur2	57 961,86 €	
Études complémentaires / frais annexes			
Etude de faisabilité	AUXILIUM INGENIERIE	5 590,00 €	
Contrôle technique	DEKRA	4 260,00 €	
SPS	DEKRA	3 500,00 €	
Diagnostic Amiante-Plomb	DEKRA	400,00 €	
Relevé topographique	QUARTA	980,00 €	
Etude de sol	SOL CONSEIL	3 224,00 €	
Etude du renforcement de la charpente	PLsur2	3 200,00 €	
Diagnostic dalle support sol sportif	LABO DES SOLS	2 500,00 €	
Etude de sol complément	SOL CONSEIL	1 200,00 €	
Intérêts emprunt sur 20 ans		199 462,56 €	
Sous-total MOE/Études		282 278,42 €	
Travaux			
Travaux extension des vestiaires		1 159 237,15 €	
Travaux de la salle Picasso - rénovation thermique			
Sous-total travaux		1 159 237,15 €	
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		1 441 515,57 €	
Ressources prévisionnelles de l'opération			
Financements		Taux	Montant (HT)
DETR 2023 (plafond de dépenses 700 000 €) 40% (totalité des travaux)	attribuée	19,00%	280 000,00 €
Sous-total aides publiques		19,00%	280 000,00 €
Part de la collectivité (199 462,56€ sur 20 ans)	Fonds propres	46,00%	661 515,57 €
Emprunt		35,00%	500 000,00 €
Participation du maître d'ouvrage		81,00%	1 161 515,57 €
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)		100,00%	1 441 515,57 €

réf : 2023-08-006

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION :**BÂTIMENTS - TRAVAUX SALLE PICASSO-MATISSE
RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET MISE AUX NORMES
ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGES**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de souscrire à une assurance dommages ouvrages pour les travaux de rénovation énergétique et mise aux normes de la Salle Picasso – Matisse.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- accepte de souscrire à une assurance dommages ouvrages
- autorise Mme la Maire à demander des devis et le signer
- autorise Mme le Maire à signer tout autre document lié à ladite affaire

inscrit le montant nécessaire au budget.

réf : 2023-08-007

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION :**BÂTIMENTS - TRAVAUX SALLE PICASSO-MATISSE
RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET MISE AUX NORMES
CONVENTION BÂTIMENT RUE DES RENARDIERES**

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de faire une convention d'occupation précaire du bâtiment rue des Renardières avec les propriétaires afin de stocker divers gros matériel (parquet, tréteaux, chaises, etc...) de la salle Picasso-Matisse pendant les travaux de rénovation.

Proposition :

Redevance de 30 €/mois
Souscrire une assurance (incendie)

Après délibération, le Conseil Municipal :

- accepte la proposition ci-dessus
- autorise Mme le Maire à signer tous documents liés à ladite affaire

inscrit le montant nécessaire au budget.

réf : 2023-08-008

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

La séance est levée à 21h00

Secrétaire de séance
Xavier LEMEUNIER

Mme le Maire,
Marie-Claire BRAULT